



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

La CSSSPNQL agit à titre de conseillère technique et consultante auprès des communautés des Premières Nations et de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador en matière de santé et services sociaux.

OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER-ÈRE EN PROTECTION DE LA JEUNESSE

Remplacement jusqu'au 7 septembre 2018* - 35 heures/semaine

Sommaire des responsabilités

Dans le respect de la mission, des orientations, des valeurs et des politiques générales de la CSSSPNQL et sous l'autorité du gestionnaire des services sociaux, le/la titulaire du poste est responsable de conseiller et de soutenir les communautés dans le développement, la mise en œuvre et les suivi des prise en charge des services de protection de la jeunesse. Également, il-elle contribue au développement des compétences des intervenants des services sociaux dans son champ d'expertise.

Plus spécifiquement

- Agit à titre de personne-ressource concernant la prise en charge et le suivi des services de protection de la jeunesse pour les communautés ainsi que pour l'organisation, en mettant son expertise au service de tous.
- Développe et maintient un réseau de contacts avec les organisations et partenaires des Premières Nations (PN) ainsi qu'avec les différents vis-à-vis issus des différents paliers gouvernementaux.
- Assure la transmission et la circulation de l'information en lien avec son champ d'activités et organise et/ou anime des séances d'information.
- Apporte un soutien dans le développement des critères des projets de prise en charge, les plans d'action et autres documents essentiels à leur mise en œuvre.
- Assiste son gestionnaire dans les négociations du financement nécessaire pour le développement et l'implantation des projets ainsi que des fonds nécessaires pour soutenir les communautés.
- Assiste les communautés dans la négociation et la mise en place d'ententes et de protocoles.
- Répond aux demandes d'aide ponctuelles des intervenants des services sociaux des communautés en offrant des conseils et du soutien professionnels dans son champ d'activités.
- Coordonne et anime les rencontres du comité de la table ronde régionale et participe à des rencontres, des comités et/ou tables de concertation avec différents partenaires liés à son champ d'activités.
- Identifie les besoins de formation et de soutien des intervenants des communautés et fait les recommandations nécessaires en la matière.
- Collabore au développement et à l'adaptation de programmes et de matériel de formation adaptés aux besoins spécifiques de la clientèle.
- Planifie, organise et diffuse de la formation.
- Effectue un contrôle proactif des budgets et utilise les ressources (humaines, matérielles, financières) sous sa responsabilité de manière optimale.
- Rédige les rapports, les sommaires de réunion et documents officiels nécessaires.
- Représente l'organisation lors de rencontres aux niveaux régional et national dans son champ d'activités afin de faire connaître et de soutenir les intérêts des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- Contribue à la bonne marche des activités de l'organisation et au maintien d'un climat de travail axé sur l'entraide, la concertation et la collaboration.

* Avec possibilité de prolongation

Prérequis et conditions d'embauche

- Baccalauréat dans le domaine des services sociaux ou tout autre domaine pertinent ainsi qu'un minimum de cinq (5) années d'expérience à titre d'intervenant en protection de la jeunesse et en gestion (atout); *(une combinaison de scolarité et d'expérience équivalente pertinente pourrait aussi être considérée.)*
- Être membre de l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec constitue un atout.
- Expérience en animation et en diffusion de formation constitue un atout ;
- Habileté à communiquer dans les deux langues officielles à un niveau avancé;
- Intérêt marqué pour travailler avec les Premières Nations;
- Très bonne connaissance de la Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec, de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.
- Connaissance des programmes de services sociaux et de santé offerts aux Premières Nations constitue un atout.
- Connaissance et expérience du milieu des Premières Nations constituent un atout;
- Disponibilité à travailler et à voyager en dehors des heures normales de bureau;
- Posséder un permis de conduire valide.

Habilités et attitudes recherchées

- Autonomie
- Capacité à établir des priorités
- Capacité à respecter les échéances
- Capacité à gérer un budget
- Capacité à susciter la mobilisation
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité d'adaptation
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Habiletés de communication à l'oral et à l'écrit
- Habiletés relationnelles (ouverture et facilité à établir des contacts)
- Proactivité
- Sens de la planification et de l'organisation
- Sens de l'éthique

Conditions salariales

Le salaire annuel brut à l'embauche se situe entre 51 415,00 \$ et 59 568,60 \$ et varie selon l'expérience du candidat. Notez que pour avoir accès au salaire de départ mentionné, le candidat retenu doit répondre aux exigences de formation académique et d'expérience minimales ou posséder les équivalences lorsque l'emploi le permet.

Date d'entrée en fonction

La date d'entrée en fonction prévue est le 31 juillet 2017.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation **au plus tard le 18 mai 2017**, à l'attention de :

Madame Laurie Villeneuve, agente en ressources humaines

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, local 102, Wendake (Québec) G0A 4V0

Télécopieur : 418-842-7045

Courrier électronique : rh@cssspnql.com

Seuls les candidats retenus en présélection seront contactés.

***La CSSSPNQL accorde une priorité aux Premières Nations
et Inuits du Québec***